

Du 23 octobre 1945.

A Monsieur Hohl.

Prière de demander à l'Office suisse de compensation de ne pas bloquer pour le moment les avoirs de I.G. Chemie. Une décision sera prise par le Conseil fédéral dans sa séance du vendredi 26 octobre. Il y a lieu de surseoir jusqu'à ce moment-là.

communiqué par téléphone à M. Hohl
le 23.10.45 à 15h30

